

BUSSIÈRES



Nombre de conseillers :

- En exercice : 16
- Présents : 12
- Votants : 15

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 31/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le sept du mois de novembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

**Présents** : Georges SUZAN - Régine VERTAURE - Marcel DUPUY - Jacqueline BARBIER - Carmen UBEDA - Françoise DUBREUIL - Jérôme ALLART - Catherine CHAUSSY - Olivier DAUDENET - - Sylvain D'HUISSSEL - Dominique PLANFORET - Audrey FRADEL -

**Absents excusés** : David GALLAND (donne pouvoir à Sylvain D'HUISSSEL) - Sylvain RAJOT (donne pouvoir à Dominique PLANFORET) - Valentin CHATRE (donne pouvoir à Georges SUZAN)

**Absents** : Elodie BERNIER

**Secrétaire de séance** : Régine VERTAURE

**Objet : travaux voirie 2026 – approbation du projet et demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'intégration de notre commune dans la Communauté de Communes de Forez Est, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 20 octobre 2017, la restitution de la compétence voirie.

Il nous incombe donc désormais de déposer notre dossier de demande de subvention directement auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire donne lecture des devis proposés pour le programme de voirie 2026 :

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| - Impasse de la Garde :          | 12 350.60 € H.T. |
| - Chemin de Loye :               | 22 405.00 € H.T. |
| - Chemin de la Fondt du Cercle : | 45 092.60 € H.T. |

Soit un total de travaux de : 79 848.20 € HT (95 817.84 € TTC).

Il demande ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de voirie 2026 tel que présenté par Mr le Maire,
- d'inscrire le montant correspondant au BP 2026,
- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de voirie communale.

A Bussières, le 7 novembre 2025

La secrétaire de séance,  
Régine VERTAURE



Le Maire,  
Georges SUZAN



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le / 11 /2025

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).